

Communiqué de l'ORECE concernant la proposition de règlement relatif au marché unique européen publiée par la Commission européenne – 16 septembre 2013

L'ORECE a pris connaissance de la proposition publiée par la Commission européenne concernant un règlement établissant des mesures relatives au marché unique européen des communications électroniques et visant à faire de l'Europe un continent connecté.

L'ORECE soutient les objectifs visés par la Commission, à savoir promouvoir le marché unique et garantir la mise en place de conditions optimales pour accroître les investissements dans ce secteur, dans l'intérêt des consommateurs européens et de l'économie européenne dans son ensemble.

Toutefois, l'ORECE s'inquiète que le règlement proposé soit adopté dans l'urgence par le législateur européen sans que ses conséquences potentielles aient été suffisamment explorées et expliquées, dans la mesure où les propositions s'éloignent de l'approche qui prévaut aujourd'hui (fondée sur une régulation favorable à la concurrence) au profit d'une approche favorable à la consolidation du marché. L'ORECE craint également que le projet de règlement porte atteinte à l'intégrité du cadre réglementaire européen et à ses acquis, en ce qui concerne tant l'investissement et la concurrence que les avantages dont bénéficient les consommateurs. A cet égard, il est également important de garder à l'esprit que la situation du secteur en Europe n'est pas aussi sombre que le tableau dressé le suggère.¹

Par ailleurs, du point de vue de l'ORECE, les propositions risquent de nuire à la sécurité juridique et d'aller ainsi dans un sens opposé aux objectifs formulés par la Commission qui entend créer un environnement réglementaire prévisible, indispensable pour favoriser des investissements efficaces et une concurrence effective. Ces propositions se présentent en effet sous la forme d'une mosaïque de mesures diverses et sans rapport entre elles, alors que le cadre européen constitue un écosystème réglementaire complexe qu'il convient d'appréhender comme un tout cohérent.

L'ORECE est également préoccupé par le fait que ces propositions induisent un changement majeur dans l'équilibre des pouvoirs entre la Commission, les Etats membres et les autorités nationales de régulation, par une centralisation des compétences à l'échelon communautaire. Ces propositions risquent de porter atteinte à la capacité des régulateurs nationaux à prendre, tant dans le cadre d'une action individuelle que collective, des mesures de régulation appropriées et proportionnées sur tous les marchés concernés.

L'ORECE aurait estimé utile de coopérer avec la Commission au stade de la conception et de l'élaboration de cette initiative législative, qui n'a d'ailleurs pas fait l'objet d'une consultation publique et qui n'a donc pas pu prendre en compte la voix des consommateurs, des acteurs du marché et des régulateurs nationaux. De ce fait, la Commission n'a pas eu la possibilité de vérifier si ses propositions répondent bien aux ses objectifs annoncés, ni quel est leur degré de faisabilité ou d'efficacité opérationnelle, ni dans quelle mesure elles peuvent, au contraire, avoir des conséquences non souhaitées.

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions statutaires, l'ORECE reste déterminé à mettre son expertise technique et sa connaissance du secteur au service de tous les acteurs institutionnels pour les aider dans leur examen du texte et de ses implications dans le cadre du processus législatif. L'ORECE entend contribuer à apporter des avantages tangibles au secteur des communications électroniques en Europe et à l'économie européenne dans son ensemble, tout en veillant à ce que les acquis du cadre européen 2009 ne soient pas involontairement sapés par une réforme législative précipitée.

1 Selon des chiffres publiés récemment, les technologies à large bande en Europe permettent d'obtenir des vitesses de transmission plus élevées (Quality of Broadband Services in the EU March 2012 – Commission européenne) et, bien souvent, des prix plus bas qu'aux Etats-Unis (Range of broadband prices per megabit per second of advertised speed -septembre 2011 - OCDE). Certains des marchés les plus compétitifs en Europe offrent des services de communication mobile deux fois moins chers qu'aux Etats-Unis (Prix pour 300 appels + panier mobile 1 GB - août 2012 - OCDE).